Trente-deuxième Année. — N° 351 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 DÉCEMBRE 1887

LE PRINTEMPS PROCHAIN

Chaque année, quand approche le gai printemps, les gouvernements s'alarment et les peuples sont dans l'angoisse. Si le printemps ramène le soleil, il ramène aussi les menaces de guerre.

Que sera le printemps de 1888? Que peut-on prévoir aujourd'hui, d'après la situation générale de l'Europe?

Rien de certain, à coup sûr. Le destin des peuples est suspendu à des fils si fragiles que le moindre souffle peut les briser. La paix de l'Europe paraît liée à la vie défaillante d'un vieillard, à l'existence vacillante d'un malade condamné, au caprice irréfléchi d'un jeune homme ardent et mal conseillé.

Deux peuples, en Europe, d'après un correspondant anonyme du *Voltaire*, deux seulement, ne veulent pas la guerre, la France, la Suisse.

Près de nous, l'Angleterre a perdu la paix intérieure. Entre la Russie inquiétante et la révolte imminente sur tous les points de son empire colonial, elle a perdu la sécurité extérieure. La vapeur et les navires en acier ont tué sa supériorité maritime. Le service militaire universel a tué sa force militaire. La décadence a commencé. Plus près, la Belgique regarde avec angoisse, du côté de l'Est, d'où lui vient la menace allemande.

Le Danemarck mutilé, ne sait s'il doit désirer ou craindre des alliances, qui peut-être pourraient le sauver, mais qui, dans le cas d'une défaite, achèveraient de le perdre. La Suède, en lutte avec la Norvége, se recueille, et n'ayant rien à gagner, redoute une guerre où, même demeurant neutre, elle peut perdre beaucoup. L'Espagne, épuisée de finances, toujours placée entre l'insurrection et le *pronunciamiento*, n'a que le désir de conserver la paix.

Mais au centre de l'Europe, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, sous prétexte d'une alliance pour la paix font craindre la guerre. Et pourtant, qu'elles le veuillent ou non, c'est bien pour la conservation de la paix qu'elles ont intérêt à travailler.

L'Italie, nouvelle venue, cherche sa place parmi les nations et voudrait se grandir. Mais elle n'est dans ce triple concert, qu'un acolyte passif, à qui s'impose, voire sans explications, la volonté des deux autres. Il ne lui est plus permis de dire : *L'Italia farà da se*. L'Angleterre l'a cruellement engagée dans la fourmaise de Massouah, — un Tonkin. L'Allemagne et l'Autriche la tienne liée, à la remorque de leurs intérêts.

L'Autriche, elle subit plus qu'elle n'imprime la fameuse « poussée vers l'Orient » ; prise entre la Russie et l'Allemagne, elle est entre l'enclume et le marteau. Ce n'est pas elle qui commencera la guerre.

Quand on connaît le tempérament réservé, circonspect, de la diplomatie autrichienne ; quand on sait que si les Hongrois n'existaient pas, le cabinet de Vienne serait le plus silencieux du monde occidental, en vérité, on ne voit pas l'Autriche se ruant sur la Russie, pour affermir l'indépendance des Bulgares.

D'ailleurs, à la tête de chacun des deux empires, la Providence a placé des souverains, qui ont au plus haut degré, avec le sentiment de leurs devoirs, celui de leurs responsabilités. L'un, l'empereur Alexandre, dans la force de la santé physique et des facultés intellectuelles, personnifie, en face des intrigues qui essayent de l'envelopper, la loyauté, la rectitude, servies par une volonté indomptable.

On n'attirera pas le czar dans une embuscade diplomatique ; on ne l'intimidera pas par des menaces plus ou moins savantes : il sait où est son droit, où est son chemin. On peut enfoncer des épingles dans le flanc du colosse : le colosse n'y opposera que le calme et le dédain. Jusqu'ici, la Russie n'a pas été touché dans ses intérêts essentiels, la Russie est donc foncièrement pacifique.

Beaucoup moins jeune, ayant atteint déjà les dernières années de l'âge mûr, et touchant au seuil de la vieillesse, l'empereur François-Joseph est avant tout un souverain d'expérience, et ce n'est pas quand on compte, comme lui, près de quarante années de règne, à travers les plus rudes épreuves, que l'on court les aventures. L'Autriche a été, à maintes reprises dans le cours de son histoire, en guerre avec la Prusse : on ne citerait pas une date à laquelle elle ait été volontairement en guerre avec la Russie. Pourquoi donc aujourd'hui une collision entre les deux empires?

Quant à l'Allemagne, si forte qu'elle soit, elle a peur de la guerre. Elle a tant d'ennemis! Ce n'est pas en vain qu'on pèse sur le monde comme une menace permanente.

L'Europe entière porte l'Allemagne sur les épaules, lourd fardeau. Toute l'Europe s'épuise en armements, en dépenses militaires.

Et l'Europe se fatigue, et la colère monte contre l'Allemagne qui, toute puissante qu'elle est, ne se sent plus assez forte, si bien que ses maîtres en sont à vouloir exiger d'elle, pour la fortifier encore, des dépenses et des efforts qu'elle ne peut plus faire.

C'est là qu'est le danger. Le jour où, succombant aux charges militaires, incapable d'augmenter encore ses forces, voyant venir la faillite et la décadence, l'Allemagne se verra trop acculée ce jour-là peut-être elle jouera son va-tout.

Mais ce n'est probablement pas pour cette année encore. L'aventure est trop grosse pour qu'on s'y risque sans y être absolument réduit.

Les modifications de la dernière heure

On nous écrit de Paris, au sujet de la déclaration ministérielle :

« Comme tous les ministères, arrivant au pouvoir, le cabinet Tirard a repris — ainsi que le dit sa déclaration — un certain nombre de projets présentés par ses prédécesseurs. Comme toujours également, il a annoncé qu'il en présenterait d'autres.

» Toutes ces velléités de présentation sont de pure forme. Il faut, en effet, tenir compte de ce fait que nous sommes à la veille des vacances; en outre, ces dernières à peine passées, qui nous dit que M. Tirard et ses collègues seront encore aux affaires! Par conséquent autant de châteaux en Espagne.

» Un fait que nous ne pouvons pas passer sous silence, d'autant plus qu'il a été très commenté, est le suivant :

» Le texte de la déclaration, lue en séance à la Chambre et au Sénat, n'est pas le même que celui communiqué, à deux heures, à la presse et naturellement imprimé d'avance.

» Au premier tiers, dans le passage relatif à l'ordre financier et les moyens de rétablir l'équilibre budgétaire, on a supprimé, dans le texte, lu à la tribune, les mots suivants : *Et enfin par des dégrèvements considérables*, mots qui venaient après ceux-ci : *Par les sacrifices que commandent la défense du pays*. Dans le dernier paragraphe au lieu de serviteurs dévoués de la République on a lu serviteurs dévoués du pays.

Et plus loin au lieu de : *Nous ne nous dissimulons pas la difficulté de notre tâche, mais nous accomplirons réellement tous les devoirs qu'impose, au gouvernement, la dignité et la prospérité de la France républicaine*, on a lu : *les difficultés de notre tâche, si grandes* qu'elles puisseut être et tous les devoirs que nous imposent le souci de la dignité et de la puissance de la France. »

LE DISCOURS DE M. LE COUR

A LA CHAMBRE

Paris, 15 décembre, 7 h. — Voici le texte du discours prononcé, par M. Le Cour, député de la Loire-Inférieure, dans la séance de la Chambre d'aujourd'hui.

Ce discours n'a pu être entendu, par suite du bruit fait par les gauches. C'était une déclaration faite au nom de la Droite :

« Pour la seconde fois, depuis 1885, nous arrivons à la fin de l'année sans avoir discuté le budget.

» Au point de vue des intérêts du pays, cette situation est déplorable.

» De grands travaux sont engagés un peu partout; l'Etat, les villes, les départements, les chambres de commerce ont des contrats passés ; tout se trouve arrêté, par suite de l'incertitude des conditions dans lesquelles se fera la prochaine campagne

» Cette situation cause un trouble profond dans la fortune publique et privée.

» Au point de vue financier, on nous avait promis des réformes; les douzièmes étant établis, sans en tenir compte, vous sacrifiez, d'une manière irrévocable, toutes les réformes possibles sur le quart d'un budget de trois milliards.

» Nous protestons; nous ne pouvons admettre la thèse de M. Yves Guyot, qui est un aveu d'impuissance ou une manœuvre électorale.

» Comment admettre que l'élite du parti républicain, secondé par un ministre qui est le plus habile financier de la gauche, aboutisse à un pareil résultat ?

» Comment accepter que le rapport général n'ait été déposé que le 28 novembre?

» On a voulu gagner du temps.

» Les retards de la commission étaient systématiquement calculés.

» La vérité est que le budget de 1888 n'est pas en équilibre, que le gouvernement ne veut pas, à la veille des élections sénatoriales, être obligé de constater la situation vraie et d'établir que, pour continuer la politique de la gauche, il fallait revenir au seul budget sincère, au budget de M. Sadi-Carnot, qui exigeait un *emprunt* et des *impôts nouveaux*.

» Voilà ce que vous ne voulez pas dire au pays. Mais il importe qu'il le sache.

» Voulez-vous commencer la discussion du budget? Nous sommes prêts et nous ne demandons pas l'impossible.

» Quelques jours nous suffiront pour connaître, dans ses grandes lignes, l'équilibre de votre système financier.

» Nous aurons vite fait d'opposer, à vos réformes dangereuses ou fictives, nos propositions qui aboutissent à 200 millions d'économie.

» Quand nous en connaîtrons les points essentiels, nous vous donnerons les délais nécessaires pour la discussion des détails, mais vous nous demandez une renonciation à la prérogative de la plus précieuse des pays libres : le contrôle du vote de l'impôt.

» Dans ces conditions, nous ne pouvons vous accorder ni confiance, ni argent; si vous voulez passer outre, nous refuserons de nous associer à la responsabilité que vous encourez devant le pays, et nous nous abstiendrons de prendre part au vote. »

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

Plusieurs journaux font remarquer que « le glas de la dissolution » s'est fait entendre hier à la Chambre pour la première fois :

« Ce qu'il y a eu d'intéressant dans cette séance, écrit le *Gaulois*, c'est le premier glas de la dissolution que la Chambre a entendu retentir : M. Andrieux a réclamé la dissolution. M. Dugué de la Fauconnerie l'a réclamée aussi. Il a même obtenu un assez joli succès de tribune avec sa réclamation.

» Il est bien évident, en effet, et la Chambre s'en rend compte, qu'il n'y a rien de sérieux et de stable à espérer des élus de 1885, divisés en trois groupes, dont deux se coalisent toujours contre le troisième, par les lois mêmes de la pesanteur politique.

» Obtiendra-t-on d'une nouvelle consultation du suffrage universel une majorité conservatrice? La droite l'espère et c'est pourquoi elle assisterait avec plaisir à une dissolution. Mais l'Extrême-Gauche est non moins convaincue que les électeurs lui donneront la majorité, et elle demande également la dissolution.

» Ce qui prouve que personne ne sait ce que le suffrage universel a dans le ventre, comme on dit, et le suffrage universel, c'est-à-dire l'électeur, n'en sait pas plus, sur ce point, que ses députés. Indécision bien faite pour fortifier dans leurs regrets les amateurs de l'antiquité qui voudraient voir les peuples revenir à la vieille coutume romaine de consulter les entrailles des poulets sacrés avant de décider les affaires de l'Etat. »

Le *Soleil* dit de son côté :

« Le fait saillant, c'est l'apparition à la tribune de ce terrible fantôme qui s'appelle la dissolution.

» MM. Andrieux et Dugué de la Fauconnerie l'ont évoqué tour à tour, et la Chambre frémissante a senti passer sur elle comme un souffle de mort. Il va revenir plus d'une fois, à la tribune et ailleurs, ce funèbre appel des condamnés : « Frères, il faut mourir. »

La *Justice* déclare dédaigneusement que la déclaration ministérielle « ne compte pas » :

« Les explications données par les ministres ditelle, ne sont ni bonnes ni mauvaises : elles ne comptent pas. La Chambre s'est montrée pleine d'indulgence pour des gens pétris de louables intentions, qui ne demandaient rien pas même un témoignage de confiance. »

Or, la *République française*, qui a paru ce matin, à la même heure que le journal de M. Clémenceau, constate que la déclaration n'est pas autre chose, au fond, que le programme demandé il n'y a pas longtemps par... la *Justice* :

« On demande, écrit la *République*, ce que veulent, en définitive, les républicains mécontents : est-ce une politique de concorde ou de discorde ?

» Si l'on veut aujourd'hui la première, nous ne connaissons qu'un seul programme où elle puisse s'exercer : c'est un programme de réformes économiques et sociales, comme celui qui vient d'être indiqué. On peut le rétrécir, on peut l'étendre, mais c'est bien à cet ordre de choses qu'il faut daigner appliquer son effort et son génie. C'est le programme Delmas et Siegfried. C'est au fond, si nos souvenirs sont fidèles, le programme que la *Justice* demandait il n'y a pas longtemps. »

Le *XIXe Siècle* est mécontent :

« La journée a répondu complètement à nos prévisions. Elle montre que la crise n'est pas terminée. Le cabinet actuel *est encore moins solide* que le cabinet Rouvier. Comme celui-ci, il est à la merci de la Droite, et la Droite ne paraît pas disposée à lui donner le concours qu'elle a fourni pendant six mois à son prédécesseur. »

La *Lanterne* s'adresse irrévérencieusement à M. Tirard :

« Ne savez-vous pas, monsieur le président du conseil, demande-t-elle, que parmi vos amis d'autrefois, parmi ces modestes votants du centre qui, faciles à contenter en fait de principes et de programmes, ne demandent au gouvernement que d'être le plus fort et de soigner leur réélection, même parmi ces ministériels de tous les ministères, la seule question dont on se préoccupe, c'est de savoir à quel moment précis il conviendra de vous lâcher. Ces amis du marche sentent parfaitement que vous êtes du mauvais côté, du côté où ils ne veulent pas être. Et vous pouvez les en croire, ils ont le flair infaillible pour ces choses-là.

» Non, monsieur le président du conseil, non, vous n'achèverez pas le Code rural; pas plus que vous n'aurez le temps de reprendre les projets empruntés à vos prédécesseurs radicaux et dont vous essayez de couvrir vos plumes de geai.

» Vous n'équilibrerez pas le budget, vous qui l'avez si bien déséquilibré dans votre passage aux affaires. Vous n'y ferez ni bien ni mal, parce que vous n'êtes pas de taille à réaliser le bien et parce que vous n'aurez pas le temps de mal faire. »

Le *Figaro* est attendri :

« Positivement, écrit M. F. Magnard, elle m'a touché, cette Déclaration; les excellentes gens qui l'ont conçue, rédigée et signée apportent au programme tellement chargée d'idées réformatrices et de plans salutaires, que l'existence de quatre ou cinq ministères ne suffirait pas à l'exécuter.

» Et ce qu'il y a d'attendrissant dans leur cas, c'est qu'ils ont un espoir vague, inavoué mais facile à voir, de rester au ministère assez longtemps pour réaliser au moins un ou deux de leurs rêves, la réforme de la législation sur les faillites ou la création de chambres d'agriculture, par exemple.

» Ce n'est pas très excitant : cependant il me semble que si j'étais Chambre des députés, je ne pourrais refuser cette modeste satisfaction à ces ministres dont on prépare déjà l'enterrement. »

M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* :

« Les radicaux ont un excellent moyen de nous amener à sortir de notre attitude pleine d'indifférence vis-à-vis du Cabinet. C'est de l'attaquer comme ils ont déjà commencé de le faire.

» Tout ministère combattu par eux devient forcément un ministère supportable pour nous.

» Nous n'en sommes pas encore là.

» Les radicaux, il est vrai, repoussent déjà le ministère, mais celui-ci ne se laisse pas décourager et s'entête dans ses coquetteries.

» Nous compterons les rebuffades et les affronts, et nous ne désespérons pas de voir le gouvernement comprendre enfin qu'il y a peut être plus d'intérêt, pour le bien du pays, à s'entendre avec nous autres ses adversaires, mais ses adversaires loyaux, qu'avec tous les farceurs, tous les ambitieux et tous les enragés qui constituent les groupes avancés du parti républicain.

» Nous ne chassons pas le portefeuille, nous autres, nous ne courons pas après la gamelle ou après le ratelier. Et il suffit qu'on nous tienne le langage du patriotisme, qu'on nous parle, non pas de la République, mais de la France, pour que nous soyons toujours prêts, toujours disposés à faire les concessions possibles et les sacrifices honorables.

» Que si le cabinet ne comprend pas l'élévation et le désintéressement des sentiments qui nous guident, eh ! bien, il en sera de lui ce qui est advenu des autres cabinets, et la brouette l'attend !»

Finissons par l'*Intransigeant* :

« Si la déclaration ministérielle ressemble à une déclaration d'amour, dit M. Henri Rochefort, la Chambre, à qui elle s'adressait, a paru recevoir froidement ces hommages. Pour peu que cette congélation continue, on sera obligé d'installer sur les bancs de la salle des séances, comme dans les théâtres subventionnés, une escouade de claqueurs chargés d'y applaudir les communications gouvernementales. On y ajouterait même quelques chatouilleurs destinés à faire rire les députés qui, depuis quelques temps, paraissent broyer du noir en quantité considérable. »

G. GLANEY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Présidence de M. FLOQUET, président.

Séance du jeudi 15 décembre 1887

La séance est ouverte à 2 heures.

La déclaration ministérielle

M Tirard, président du conseil, donne lecture de la déclaration ministérielle, que nous publions d'autre part.

L'attitude du Conseil municipal de Paris les 2, 3 et 7 decembre

M. le Président — J'ai reçu, de M. de Lamarzelle, une demande d'interpellation, sur les mesures que le gouvernement compte prendre en présence de l'attitude du Conseil municipal de Paris, dans les journées des 2, 3 et 7 décembre.

Cris à gauche : à un mois.

M. le Ministre de l'intérieur. — Je demande le renvoi à la prochaine séance.

M. de Lamarzelle. — La situation est grave. Le Conseil municipal s'est mis à la tête des comités révolutionnaires. Une solution prompte est nécessaire. (Tumulte à gauche).

Tout le monde a pu lire les affiches affirmant que c'étaient les comités qui avaient décidé le vote du Congrès. (Nouveau bruit à gauche).

Il faut que l'on sache si le gouvernement est décidé de faire respecter la loi par tout le monde. (Applaudissements à droite).

M. le Président du conseil. — Les faits, dont il s'agit n'ont pas la gravité qu'on leur prête. (Exclamations).

M. Bourgeois. — Vous êtes donc renseigné. (Rires et applaudissements).

M. le Président du conseil. — Un rapport sur les délibérations du conseil municipal doit être adressé au ministre, qui sera alors en mesure de soutenir la discussion.

Le gouvernement est décidé à faire respecter la loi par tout le monde. (Rumeurs à gauche, cris à un mois).

L'interpellation est fixée à un mois.

La suppression du sous-secrétariat aux colonies

M. Pierre Alypo. — On prête, au gouvernement, l'intention de supprimer le sous-secrétariat aux colonies; est-ce exact et quels seraient les motifs de cette mesure?

M. le Ministre de la marine. — Le Conseil des ministres n'a pas encore délibéré. (Bruit).

M. Alypo. — Cette réponse ne concorde pas avec ce que M. le président du Conseil m'a déclaré verbalement.

M. le Président. — Vous n'avez pas le droit de rapporter, à la tribune, des conversations privées. (Exclamations).

M. Alypo. — J'insiste sur la nécessité du maintien de ce poste et je déclare que la réponse du ministre ne me satisfait nullement. (Très bien ! Très bien). L'incident est clos.

Les droits sur les produits d'origine italienne

M. Méline lit son rapport sur la proposition de M. Félix Faure tendant à établir, sur les produits d'origine italienne, des droits égaux aux droits perçus par le gouvernement italien sur les produits similaires français.

Ce rapport conclut à adopter la proposition de M. Faure, si, au 1er janvier prochain, le traité actuel n'était pas prorogé.

De plus, le gouvernement est autorisé à relever les chiffres du tarif général, dans une proportion pouvant s'élever jusqu'à 100 p. 100.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Bourgeois (*Jura*). — J'accepte le projet, sauf l'article 1er, qui autorise le gouvernement à proroger, pour le mais, le traité actuel. Ce traité n'a donné aucune satisfaction à nos producteurs; il a eu pour effet d'augmenter, dans une enorme proportion, les importations de l'Italie en France, tandis que nos exportations sont restées à un chiffre minime.

Pourquoi donc proroger un traité si désavantageux ?

M. Méline. — La prorogation de six mois n'engage, à aucun titre, la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Ce délai permettra de préparer, plus à loisir, un nouveau tarif général pour le cas où les négociations n'aboutiront pas à un traité.

M. Delisse. — Je ne puis accepter l'article relatif à la prorogation.

Dans la dernière année la différence entre les importations et les exportations a été de 116 millions au détriment de la France.

Un grand nombre d'articles italiens, intéressant notre agriculture, sont exempts de tout droit. L'importation des vins italiens a pris un développement enorme. Il faut purement et simplement denoncer ce traité néfaste et revenir à l'application du tarif général relevé, comme le propose M. Félix Faure. (Très-bien ! très bien!)

M. Félix Faure. — Je ne crois pas que le gouvernement puisse préparer un nouveau tarif général en douze jours. La prorogation de six mois est nécessaire.

La discussion générale est close.

L'article 1er, relatif à la prorogation, est adopté par 372 voix contre 173 et l'ensemble du projet par 516 voix contre 5.

Prorogation de surtaxes d'octroi

La Chambre adopte un projet autorisant le gouvernement à proroger, par décret, des surtaxes d'octroi.

Les douzièmes provisoires

M. Yves Guyot rapporteur du budget donne lecture du rapport sur le projet relatif à l'ouverture de douzièmes provisoires et sur le projet relatif à la perception des impôts directs.

Ce rapport conclut à l'adoption du projet du gouvernement.

L'urgence est déclarée.

M. Andrieux. — Je propose de réduire les crédits provisoires à deux douzièmes.

La nécessité du troisième n'est nullement démontrée.

Si les deux premiers mois de l'année ne suffisent pas à la discussion du budget, il sera temps alors de voter un troisième douzième.

Dans l'état d'extrême division des partis, il faut prévoir l'éventualité de la dissolution et garder barre sur le cabinet qui pourrait être appelé à y présider. (Applaudissements à gauche, rumeurs au centre.)

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je voterai les douzièmes, pour qu'on ne puisse pas me reprocher d'avoir voulu entraver la marche des services publics. (Très bien! Très bien).

Mais je n'attache nullement, à ce vote, la valeur d'un témoignage de confiance.

La présence du cabinet actuel suffit pour montrer à quelle situation désastreuse on est arrivé. (Applaudissement à droite. Bruit au centre).

A la suite de la crise qui a emporté M. Grévy, on pouvait inaugurer une politique franchement conservatrice ou bien essayer de la politique radicale et appeler M. Clémenceau, pour voir une bonne fois ce qu'il avait dans le ventre. (Rires prolongés).

D'autres, poursuivant la concentration républicaine, ont essayé de résoudre ce curieux problème qui consiste à faire vivre, dans la même cage, tous les animaux de l'arche parlementaire. (Nouveaux rires).

Chacun de ces systèmes avait des inconvénients et des avantages.

On ne s'est arrêté à aucun et c'est ainsi qu'à été formé le ministère.

Je laisse, en dehors, les ministres de la guerre et des affaires étrangères. Mais les huit autres, que représentent-ils ? Absolument rien.

C'est l'affirmation du désarroi, de l'impuissance et du gâchis parlementaire. (*Très-bien !*)

Quand une Chambre en est là, elle n'a plus qu'à s'en aller. On crée, par la violation de la Constitution, un état révolutionnaire dont on ne peut sortir que par l'appel au pays. (Vifs applaudissements à droite.)

M. le Président. — La Constitution n'a pas été violée, la transformation des pouvoirs s'est effectuée légalement. (Bruit prolongé).

M. Dugué. — Je propose un ordre du jour invitant le cabinet à consulter, au président de la République, d'user du droit de dissolution. (Très bien, très bien).

M. le Président du conseil. — L'année dernière, on a demandé seulement deux douzièmes, ce qui a écourté la discussion du budget, surtout au Sénat.

Le gouvernement ne fait pas, du vote des douzièmes, un vote de confiance. (Ah, ah !)

C'est un vote obligatoire, personne ne peut refuser ces crédits.

Toutefois, le cabinet ne saurait accepter le lourd fardeau des affaires, s'il ne se sentait soutenu par la majorité des républicains; il est à la disposition de la Chambre pour une interpellation.

M. Lecour. — Le système des douzièmes est déplorable ; c'est un aveu d'impuissance. Les réformes administratives et financières sont encore ajournées ; les économies remises à un autre temps. (Bruit à gauche, aux voix.)

L'orateur ne parvient plus à se faire entendre.

M. Lecour. — Je proteste contre l'intolérance de la majorité. (Nouveau bruit.)

Je ne voterai pas les douzièmes ; je m'abstiendrai.

M. Pelletan. — Je prends acte de la déclaration du président du conseil, d'après laquelle le vote des douzièmes n'implique la confiance à aucun degré. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

L'orateur votera donc les douzièmes.

La discussion est close.

Sur l'article 1er, l'amendement de M. Andrieux est repoussé.

Les articles 1 à 22 sont adoptés.

Incident

M. Dugué de la Fauconnerie retire son ordre du jour et dit que le pays saura quels sont ceux qui appellent le verdict et ceux qui en ont peur. (Applaudissements à droite.)

M. le Président. — Personne n'a peur des électeurs.

M. Cunéo d'Ornano. — On ne le dirait pas. (Tumulte à gauche).

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

Dans un avenir éloigné, je l'espère, on verra de quel côté sont les sympathies du pays et ceux qui auraient raison d'avoir peur des électeurs. (Agitation prolongée).

M. Jolibois. — Il y a une distinction à faire entre les paroles prononcées par le président comme pré-

BOURSE DE PARIS

du vendredi 16 décembre

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 37	3 0/0	81 50	81 47	81 40
85 41	3 0/0 amortissable	85 45	..	85 40
107 70	4 1/2 1883	107 60	107 60	107 70
57 31 1/2	3 0/0 Portugais	..	..	57 3/4
97 12	Italien 5 0/0	97 20	97 95	97 ..
67 31 1/16	Extérieure 4 0/0	67 1/16	..	67 3/4
69 11/16	Hongrois 4 0/0	69 3/8	..	69 1/4
377 50	Egypte 6 0/0	375 25	376 ..	375 ..
14 12	Turc 4 0/0	14 12	14 10	14 05
..	Obligations du Trésor.	..	..	..
..	Russe 1870 5 0/0	..	..	..
..	Bons de liquidation 5 0/0	..	..	..
	Sociétés de Crédit			
4360 ..	Banque de France	..	4350 ..	4360 ..
460 25	Banque d'Escompte	..	457 ..	463 75
771 25	B. Paris et d. Pays-Bas	775 ..	..	770 ..
..	Banque Parisienne	1420 ..	1420 ..	1410 ..
1425 ..	Crédit Foncier	..	..	..
575 ..	Crédit Mobilier	575 ..	..	575 ..
..	Société générale	..	..	..
..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	..	..	..
512 50	Banque Ottomane	511 75	..	510 ..
..	Créd. Mobilier Espagn.	..	..	..
	Chem. de f. Franc.			
1560 ..	Nord ... act.	1546 25	1560 ..	1555 ..
720 ..	Paris-Lyon-Médit. »	..	..	..
..	Est »	..	..	..
..	Ouest »	..	..	..
..	Orléans »	..	..	..
..	Midi »	..	..	..
	Sociétés diverses			
2 05 50	Suez	2095 ..	2095 ..	2097 ..
1 00 ..	Gaz Parisien	1382 ..	1382 ..	1385 ..
..	Voitures	..	..	..
..	Omnibus	..	..	233 75
147 50	Rio-Tinto	320 ..	..	320 ..
215 ..	Panama	..	..	..
	Obligat. Foncières			
..	Foncières 500 4	..	..	..
..	» 1879 3 0/0	..	..	..
..	» 500 3 0/0	..	..	..
..	» 4 0/0 1885	..	..	..
..	» commun. 3 p.	..	..	..
..	» 1877 3 0/0	..	..	..
..	» foncier 1879 3 p.	..	..	..
..	» » 1879 3 0/0	..	..	..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
..	Nord	..	..	..
..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	..	..	..
..	Est 3 0/0	..	..	..
..	Ouest 3 0/0	..	..	..
..	Orléans »	..	..	..
..	Midi 3 0/0	..	..	..
..	Nord-Est	..	..	..
..	Bône-Guelma	..	..	..
	Chem. de f. Etrang.			
451 25	Autrichiens	453 75	457 ..	460 ..
187 50	Lombards	185 ..	..	185 ..
270 ..	Saragosse	..	..	270 ..
	Obligat. des Villes			
..	Paris 1855-1860	..	..	..
..	— 1865	..	..	..
..	— 1869	..	..	..
..	— 1871	..	..	..
..	— 1875	..	..	..
..	— 1876	..	..	..
..	Marseille	..	..	..
..	Bordeaux	..	..	..
..	Lyon	..	..	..
..	Lille	..	..	..
..	Roubaix-Tourcoing	..	..	..
	Obligations div.			
..	Départem. de la Seine	..	..	..
..	Gaz de Paris	..	..	..
..	Suez	..	..	..
..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	..	..	..

BOURSE DE LILLE

du vendredi 16 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1869, remboursable à 100 fr	..	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr	..	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	..	518 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	512 75	512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	..	11 50
Armentières	..	474 ..
Armentières 1879	..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	..	46 50
Tourcoing 1878	..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	..	105 ..
Département du Nord	..	166 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie, act. nouv.)	..	626 25
— » act. anc.)	..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	..	560 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	..	175 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	..	222 50
Caisse Platel et Cie	..	850 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	..	425 ..
Compt. comm. Deviider et Cie, act. 1,000 fr.	..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	..	1000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	..	500 ..
Delerripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	..	540 ..
Soc. St-Saux.-Arras (aus. Grassin), 500, t. p.	..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	..	35 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cie	..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	..	420 ..
Soc. am. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	..	3125 ..
Denain et Anzin	..	865 ..
Obligations Nord	..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	..	461 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	..	232 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédent	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	..	8750 ..
Anzin 100e de denier	1.200 ..	..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	..	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	..	9502 50
Bully-Grenay le 8e	1850 ..	1270 ..
Carvin	1215 ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	..	150 ..
Courrières	..	25350 ..
Campagnac	..	450 ..
Douchy	..	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	145 ..	150 ..
Dourges	..	6350 ..
Escarpelle (Nord)	..	3387 50
Epinac	..	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	..	760 ..
Lens	..	22025 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	..	47 75
Liévin	..	3350 ..
Lys supérieure	..	..
Meurchin	..	2325 ..
Marles 20 0/0 part d'ingénieur	..	10000 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	..	7 50
Thivencelles, Fresnes-Midi	..	62 50
Vicoigne et Nœux	..	15900 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 16 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 35 -.-	3 0/0 nouveau	81 40 -.-
82 30 -.-	3 0/0 ancien	82 40 -.-
85 35 -.-	3 0/0 amortissable	85 40 -.-
107 65 -.-	4 1/2 0/0 1883	107 35 -.-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'affaire Chatelain à Nice

Nice, 16 décembre. — Le doute n'est plus permis. Le cas de l'ex-adjudant Chatelain qu'hier encore on voulait croire, sinon innocent, du moins irresponsable dans une certa